

Jurisprudence

La banque perd face au garage

Suite au refus du paiement d'un chèque, le Crédit Agricole a amorcé la spirale infernale qui a conduit à la liquidation d'un concessionnaire. Dans un arrêt du 16 juin, la Cour d'Appel de Douai (59) condamne la banque à payer 250 000 € à l'ex-distributeur à titre de dommages et intérêts et 650 000 € au liquidateur.

Cette histoire édifiante est arrivée à un concessionnaire Opel de Valenciennes (59). Cette entreprise, qui ne disposait pas de capitaux propres suffisants, faisait

appel à des concours financiers extérieurs: GMAC Banque, Étoile Commerciale et, notamment, le Crédit Agricole qui lui consentait un découvert.

En trois mois fatidiques, à la fin de 2002, les faits vont s'enchaîner et conduire à la liquidation de l'affaire.

18 octobre. Le Crédit Agricole rejette un chèque de 35 000 € émis par le concessionnaire en faveur de GMAC et lui notifie une interdiction bancaire. Bien que le distributeur ait finalement honoré le chèque et que l'interdiction bancaire ait été levée,

la machine infernale a été enclenchée. L'Étoile commerciale ne renouvelle pas sa caution.

15 novembre. Arguant de l'absence de caution et du rejet du chèque, GMAC résilie la convention de financement des VN et met le concessionnaire en demeure de lui régler 490 000 €. Les stocks VN sont par ailleurs repris.

16 décembre. Le Tribunal de Commerce de Valenciennes prononce la liquidation judiciaire de l'entreprise. Le concessionnaire, défendu par Maître Bertin, décide d'attaquer le Crédit Agricole devant ce même tribunal. Débouté, il fait appel. Cette fois, il est entendu. La Cour considère que « les agissements du Crédit Agricole et le rejet du chèque ont entraîné la résiliation de la convention de financement de GMAC, que cette résiliation et toutes les conséquences qui ont suivi se trouvent de façon directe et immédiate à l'origine de la liquidation judiciaire ».

Elle reproche au Crédit Agricole d'avoir réduit de manière injustifiée et sans le moindre préavis le crédit accordé au concessionnaire et qu'il a ainsi commis une faute engageant sa responsabilité.

Jean-Pierre Genet



EFFET PAPILLON Maître Renaud Bertin : « Une affaire exceptionnelle qui oppose un concessionnaire à un organisme de crédit. »

Distribution

BMW ouvre son site de Vélizy

Le 25 juin, la filiale de distribution de BMW France a inauguré à Vélizy (78), le second site automobile en propre de la marque. Le premier avait été ouvert à Paris dans le XV^e en 2004.

Situé en bordure de l'autoroute A86, à l'entrée du tunnel reliant Versailles à Rueil-Malmaison, ce nouveau complexe de 20 000 m², représente un investissement de 15 millions d'euros. Une surface de 4 000 m² est dédiée à l'après-vente et à la carrosserie. Vitrine pour le groupe, l'établissement

présentera les avancées technologiques du groupe au travers d'expositions temporaires. Il emploiera une centaine de personnes. « Cet investissement s'inscrit dans la stratégie de distribution du groupe qui plante un vaisseau amiral dans une dizaine de grandes métropoles mondiales », explique Philippe Dehennin, président de BMW Group France.

Contrairement à Mercedes qui distribue environ 30 % de ses VN au travers de ses filiales, BMW Distribution n'en écoulera guère que 5 à

6 % (soit 2 500 BMW et 1 000 Mini par an). « On ne se substitue pas aux concessionnaires », insiste Stéphane Chaniot, président de BMW Distribution. « On ne leur prendra pas de business. Nous voulons avoir un pied dans la distribution pour avoir une certaine crédibilité auprès de nos concessionnaires ». L'atelier n'a pas non plus pour vocation de décharger ceux des concessionnaires en jouant un rôle de sous-traitant, à l'instar du centre de Stains (93) chez Mercedes.

J.-P.G.

EN BREF EN BREF

PSA

■ Vers au moins un milliard d'euros de pertes en 2009. Le résultat opérationnel courant serait compris entre moins un et moins deux milliards d'euros.



Philippe Varin (photo), le nouveau patron de PSA va-t-il charger la banque en 2009? Christian Streiff avait déjà

annoncé, au début de cette année, que le groupe serait en perte, mais sans en préciser l'ampleur.

RENAULT

■ Chasse au stress.

Les 13 000 salariés des établissements d'ingénierie sont sollicités pour une enquête sur leur condition de vie et de travail. Le cabinet d'évaluation et de prévention des risques, Technologia, leur demande de répondre à une liste de 184 questions. C'est la seconde enquête menée par cette société depuis la vague de suicide qui a eu lieu de 2006 à 2008.

Les salariés ont-ils le respect et l'estime qui leur sont dus? Se sacrifient-ils pour leur travail? S'estiment-ils suffisamment payés? On veut vérifier que les mesures prises portent bien leurs fruits. Un déficit managérial est suspecté.

MARKETING VERT

■ Mercedes expose ses vélos sur les Champs-Élysées.

Du 4 au 26 juillet, le hall d'exposition Mercedes-Benz des Champs-Élysées à Paris propose les vélos de la marque: VTT, modèles pour Fitness, de course et pour enfants ainsi qu'une bicyclette pliable.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

■ Nissan produira son modèle rechargeable aux USA et au Japon en 2010. Ce véhicule, dont la présentation se fera en août, sera assemblé à quelque 100 000 exemplaires dans une usine du Tennessee aux États-Unis. Au Japon, c'est 50 000 exemplaires qui seront produits à partir de l'année prochaine. Ce faible niveau de production devrait permettre au constructeur de conserver un minimum de rentabilité car toute la production devrait être vendue.